

Infeaulette

À LA UNE !

De l'importance des milieux humides face aux changements climatiques

Dans ce numéro :

<i>Milieux humides et changements climatiques</i>	1
<i>Plantes aquatiques envahissantes</i>	2
<i>SurVol Benthos</i>	2
<i>Bande riveraine</i>	2
<i>Intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme ?</i>	3

Les milieux humides (MH) sont reconnus parmi les écosystèmes les plus riches et productifs de la planète. Malgré les efforts de réduction des gaz à effets de serre (GES), les projections futures indiquent que les changements climatiques (CC) auront des effets en cascade sur la flore et la faune, entraînant une transformation progressive des écosystèmes, dont les milieux humides.

Les services écologiques rendus par les MH sont nombreux. En ville ou en milieu périurbain, le MH agit comme filtre des eaux de pluie et de ruissellement et fonctionne comme des bassins de rétention naturels. Ils permettent aux conduites d'égouts de souffler un peu entre deux averses. Le marais, quant à lui, protège de l'érosion des berges, en créant un effet tampon, régule le débit, filtre, procure un refuge à la biodiversité. La tourbière, quant à elle, stocke 9 fois plus de carbone que la forêt tout en abritant une grande diversité végétale. De nouveaux MH voient le jour dans le Grand Nord, le dégel du pergélisol créant des lacs et modifiant radicalement le paysage et le fonctionnement des écosystèmes sur lesquels repose le mode des communautés inuits du Nunavut. Enfin, le MH contribue à maintenir la qualité des eaux de surface et souterraines. Filtres naturels, ils piègent les particules en suspension dans l'eau et éliminent les polluants.

Vulnérabilité moindre

Il a été démontré que les eaux de surface et souterraines du bassin versant dans lesquelles une ville se trouve sont plus faciles à traiter pour les

infrastructures municipales considérant que les MH améliorent considérablement la qualité de l'eau. Ces « **infrastructures vertes** » sont de plus en plus populaires au sein des aménagistes et préconisées de plus en plus comme une mesure d'adaptation efficace face au CC. Préserver les MH c'est aussi préserver un réseau de connexions ou corridors écologique permettant d'être plus résilient dans un contexte de CC et à leurs effets cumulatifs.

Le concept d'« **espace de liberté** » permet aux milieux humides qui le constituent de mieux réguler les crues et étiages. Cette approche tend à préserver naturellement les fonctions écologiques d'une rivière et favoriser sa réponse face aux changements hydroclimatiques, toujours en se basant sur ses caractéristiques géomorphologiques. Avec plus d'espace pour s'étaler et retenir l'eau, les crues ou les étiages sévères seraient ainsi mieux contenus.

Aménagement du territoire adapté

L'aménagement durable du territoire à l'échelle régionale passe par les l'adaptation aux écosystèmes naturels. La réalisation de grands projets (immobiliers, miniers, de transport) doivent prendre en compte les effets cumulatifs des CC sur les milieux humides en évaluant les services écologiques qu'ils procurent et selon les impacts économiques. Enfin, il est important que les actions réalisées sur différentes échelles territoriales soient cohérentes afin de favoriser les retombées économiques, environnementales et sociales.

Suivi de la santé de nos plans d'eau:

L'OBVAJ en tournée de détection des plantes aquatiques envahissantes

L'équipe de l'organisme de bassin versant de l'Abitibi-Jamésie a réalisé une tournée de détection des plantes aquatiques envahissantes (dont le myriophylle à épi et le potamot crépu) sur son territoire de gestion du 5 au 7 août 2019. Pour de plus amples renseignements sur les plantes aquatiques envahissantes, visitez le site web Sentinelle du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). Les plans d'eau visités sont les suivants : Lac Lemoine, Rivière Thompson, Lac De Montigny, Lac Malartic, Lac La Motte, Lac Beauchamp, Lac Abitibi, Lac Blouin et le Lac Parent. Les rampes de mise à l'eau ont été visées. Merci aux bénévoles Gaytane Trudel et Gilles Rivard (photo), de l'Association des Riverains du Lac Beauchamp, pour leur précieuse aide lors de notre tournée de détection sur ce lac.

Suite à cette campagne, aucune plante aquatique exotique envahissante n'a été détectée. L'Organisme de bassin versant de l'Abitibi-Jamésie vous appelle quand même à la vigilance dans ce dossier.



© Christian-Raphael Gilbert

L'OBVAJ échantillonne les macroinvertébrés pour analyser la qualité de nos rivières

L'équipe de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie a effectué la cueillette de macroinvertébrés benthique dans les rivières Héva et Bourlamaque. SurVol Benthos est un programme de surveillance volontaire de la santé des petits cours d'eau utilisant les macroinvertébrés benthiques comme indicateur biologique, **ce qui est d'une importance primordiale pour déterminer l'amélioration ou la dégradation de la qualité d'une rivière.**

La récolte a été bonne, plusieurs spécimens ont été repêchés, soient entre autres des spécimens provenant de l'Ordre des Odonates (libellules), des Diptères et des Trichoptères. Les types de macroinvertébrés benthiques retrouvés en rivière permettent de poser un diagnostic sur la santé globale d'un cours d'eau. Mais qu'est-ce qu'un macroinvertébré benthique ? Un macroinvertébré benthique est un animal dépourvu de colonne vertébrale

ou sans squelette interne. Le mot «macro» signifie qu'il est visible à l'œil nu et «benthique» indique qu'il se retrouve au fond des cours d'eau et des lacs. Ces animaux forment un important maillon de la chaîne alimentaire et plusieurs d'entre eux participent également à la décomposition de la matière organique.



© Christian-Raphael Gilbert

Améliorer la qualité des eaux: l'OBVAJ caractérise des bandes riveraines en milieu agricole

Le projet de caractérisation des bandes riveraines vise à soutenir les propriétaires de terrains agricoles en bordure d'un plan d'eau afin d'améliorer sa qualité de l'eau. Il a pour objectif de réduire les pollutions potentielles provoquées par les activités agricoles et d'augmenter la production économique des exploitations à long terme.

Les professionnels de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) et du Groupe Conseil Agricole de l'Abitibi (GCAA), en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), ont développé le projet grâce à une subvention obtenue du programme Prime-Vert pour l'année 2019.

Au total, dix propriétaires de terres agricoles en culture ou en pâturage ont bénéficié gratuitement d'une caractérisation d'une bande riveraine élargie pendant la période estivale 2019. Ce projet permet aux agriculteurs d'obtenir un portrait et diagnostic de leur bande riveraine caractérisée.

En concertation avec le propriétaire, l'OBVAJ et le GCAA ont déterminé les lots en bordure de cours d'eau qui semblaient nécessiter une caractérisation. Suite à l'exercice, ce rapport est alors fourni au propriétaire afin de prendre connaissance des résultats de la caractérisation.

LA CHRONIQUE

Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme ?

Un peu partout en Abitibi-Témiscamingue au printemps 2019, certaines résidences et routes ont été inondées. De ce fait, plusieurs lacs et rivières ont dépassé le seuil atteint en 2013 lors de la crue des eaux causant de nombreuses inondations dans la région.

L'organisme de bassin versant de l'Abitibi-Jamésie a été dépêché afin de documenter certaines inondations qui ont eu lieu sur le territoire de gestion de l'OBVAJ au printemps 2019. L'objectif est, d'ici 2020, de permettre une cartographie actualisée des inondations au Québec. La situation des zones inondables demeure complexe considérant qu'elle englobe différentes manifestations et phénomènes tels les embâcles, le frasil, les nappes phréatiques, les eaux de ruissellement et le reste. Plusieurs régions éloignées n'ont pas encore de cartographie actualisée, ce qui peut compliquer un aménagement du territoire résilient.

Le risque inondation constitue un sujet majeur pour le Québec, qui connaît régulièrement des inondations et parfois des crues catastrophiques, ce qui amène des désastres au niveau individuel.

Une politique du gouvernement en place est d'offrir aux résidents continuellement inondés un montant forfaitaire afin qu'ils se déplacent et qu'ils partent, mais est-ce la bonne solution ? Des incitatifs permettant de relocaliser les terrains et résidences génèrent beaucoup d'émotions dans certains cas où certains citoyens sont très attachés à leur propriété. En juin dernier, le gouvernement Legault a interdit la reconstruction des résidences qui ont perdu plus de la moitié de leur valeur à la suite des inondations printanières, sauf exceptions. Un moratoire est actuellement en vigueur sur les zones inondables à risque (0-20 ans) jusqu'à l'instauration d'un nouveau cadre normatif sur l'aménagement du territoire en zone inondable, qui doit être adopté d'ici décembre 2019.

Aux Pays-Bas, en exemple, on a institué une grande politique publique afin de laisser de la place aux rivières. Pourtant cette politique a été plutôt freinée et a fait eu de la résis-

tance de la part de la population, en continuant de construire des barrages et digues. Pour finalement se rendre compte qu'il fallait réfléchir en terme de résilience, soit de vivre avec l'eau, de lui donner un espace de liberté, de faire en sorte que les pâtés de maison, les quartiers que l'on conserve près des rivières soient complètement adaptés au territoire. Ce qui a pour résultat de construire des collectivités résilientes sur le moyen et le long terme, ce qui demande forcément une vision.

L'idée de combattre l'eau par des endiguements successifs rappelle David contre Goliath. Maintenant rien n'empêche d'avoir une réflexion sur des zones qui sont moins à risque (20-100 ans), afin de laisser parler un urbanisme adéquat, à une adaptation du bâti afin de conserver ces quartiers, puisque l'on ne sait pas comment va évoluer l'environnement en raison des changements climatiques.

Développer des milieux hydriques ou des infrastructures vertes pour absorber cette eau issue des fontes hivernales demeure-t-elle la solution ? La configuration particulière du territoire de gestion de l'OBVAJ (peu de relief) permettra-t-elle de réaliser de telles infrastructures ?

Bref, cette résilience demande-t-elle de mieux construire nos maisons, presque comme des bateaux prêts à larguer ses amarres, tout en donnant la place à l'eau qu'elle mérite ?



Organisme de bassin versant
Abitibi-Jamésie

615, Avenue Centrale,
Local 202
Val-d'Or (Qc)
J9P 1P9

Téléphone : (819) 824-4049
Courriel: informations@obvaj.org

*L'eau, notre richesse
collective !*

**VISITEZ NOTRE
SITE INTERNET!
WWW.OBVAJ.ORG**

**SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK!**



**Organisme de bassin Versant
Abitibi-Jamésie**

L'eau, notre richesse collective !

L'OBVAJ est un OSBL mandaté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'encadrer la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) Abitibi-Jamésie. Il a pour objectif d'assurer à tous de l'eau de qualité, en suffisance, dans un environnement sain, sur les trois bassins versants de son territoire, ceux des rivières Abitibi, Harricana et Bell. Pour ce faire, l'OBVAJ mobilise ministères, municipalités, communautés autochtones, industries (compagnies minières, forestières, etc.), riverains et bien d'autres acteurs de l'eau afin de faciliter le réseautage, d'harmoniser les pratiques et encourager la cogestion de l'eau.